

« Pour une Assistance Médicale à la Procréation dans le respect de la dignité de la personne »

Association CLARA

Samedi 14 novembre 2009 – 9 h 45

Allocution de Patrick BLOCHE

Mesdames et Messieurs,

Je tenais à vous souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue en Mairie du 11^e arrondissement, pour ce colloque de dimension européenne dont le thème se trouve à la pointe des enjeux de notre société.

Votre colloque s'inscrit dans le cadre d'un débat qui agite depuis toujours – disons, depuis la pensée grecque –, l'esprit de l'Homme, et qui porte sur les rapports entre la science et l'éthique. Les avancées des connaissances, et les nouvelles possibilités offertes, n'ont eu de cesse de

rencontrer la question des normes et des valeurs. En posant, au fil du temps, le problème de ses limites, la science a généré des débats, des controverses et des luttes.

Aussi à vous tous militants, notamment membres de l'association CLARA que président Sylvie et Dominique MENNESSON ou membres de l'association ROKITANSKY MRKH, je voulais exprimer toute mon estime. Le combat visant à faire évoluer les mentalités est un combat de longue haleine qui réclame à la fois exigence pour ce qui est du fond mais également persévérance pour ce qui relève de la forme.

Des spécialistes venus de plusieurs pays et exerçant dans différentes disciplines se relaieront aujourd'hui. Ainsi, des éclairages de grande qualité seront apportés et vous

permettront de mener ensemble, mieux encore, votre action sur le terrain.

Les mois qui viennent seront, en effet, des mois propices à la mobilisation et il semble utile, avant le réexamen par le Parlement de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, que vous puissiez vous mettre en ordre de bataille pour faire entendre votre voix.

*

Un « grand débat populaire » c'est à cela que Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé avait appelé, en février dernier, lors du lancement des Etats généraux de la bioéthique. Or, une chose est sûre, comme l'a d'ailleurs exprimé Alain CLAEYS, Député et Président de la Mission d'information sur la révision des lois bioéthiques, les citoyens n'ont été en rien associés à la réflexion. Ces états

généraux ont duré trop peu de temps (4 mois) au regard des enjeux, et la méthode retenue des panels restreints, comme pour n'importe quel sondage d'opinion, n'est en rien satisfaisante intellectuellement. Jamais il n'a été question de créer une articulation entre débat de sages et réflexion des citoyens qui seule peut générer un débat éthique fructueux à même d'éclairer le législateur.

Il convient donc aux citoyens mobilisés de poursuivre leur action. Car il ne faut pas se faire d'illusion : au regard des conclusions des états généraux et du rapport du Conseil d'Etat, il n'y a que peu à attendre de la révision des lois bioéthiques. En particulier, aucune avancée n'est à prévoir dans les domaines de l'Assistance Médicale à la Procréation ou de la Gestation Pour Autrui.

*

Sans anticiper sur les débats et les échanges que vous aurez aujourd'hui, je voulais simplement vous faire part de quelques pistes de réflexion personnelle.

Tout d'abord, il est important de partir d'un constat : l'infertilité est une souffrance qui entrave de nombreux couples, de nombreuses femmes et de nombreux hommes. Or, quel est l'intérêt du progrès scientifique si ce n'est celui de libérer l'individu en l'aidant à s'émanciper de contraintes naturelles et à réduire ses souffrances ?

C'est à cela que devrait réfléchir le législateur : comment s'assurer que l'ensemble des avancées liées à l'aide à la procréation permettent de soulager des souffrances sans, bien évidemment, en créer de nouvelles. Aussi, une régulation de la GPA qui en ferait une démarche raisonnable et éclairée devrait-elle être envisagée par le gouvernement, comme il a d'ailleurs été invité à le faire par

le rapport « Contribution à la réflexion sur la maternité pour autrui » déposé par une commission sénatoriale le 25 juin 2008.

*

Une seconde piste de réflexion doit nécessairement porter sur la définition que l'on donne de la famille ou plus exactement des parents . La loi donne, de fait, une définition des parents restrictive puisque l'AMP ne peut bénéficier qu'aux couples composés d'un homme et d'une femme, en âge de procréer (bien évidemment), mariés ou vivant ensemble depuis au moins deux ans. Or, les « parents » forment une réalité plus complexe et mouvante. Dans les faits, la société est également composée de familles monoparentales et de couples de parents de même sexe. En toute logique, une réflexion sur l'extension de l'Assistance Médicale à la Procréation aux femmes

célibataires et aux couples de femmes homosexuelles (et ce, au-delà même des seules raisons médicales d'infertilité) semble donc légitime.

*

Troisième et dernière piste de réflexion : la question de la France et du monde. Nos frontières, en effet, ne sont pas hermétiques. La globalisation n'est pas qu'économique ; elle a aussi, et surtout, des répercussions en termes humains. Aujourd'hui, rien n'empêche des Français d'avoir recours à la GPA dans un pays qui l'autorise (en Europe : la Grande Bretagne et la Grèce ; dans le Monde : une partie des états aux Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle Zélande, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde, certains états australiens, Israël, l'Ukraine, l'Argentine, la Russie, la Géorgie, ...) ou la tolère à nos portes (Pays-Bas et Belgique). La question terrible qui en découle est celle de l'enfant qui se retrouve

de fait face un aléa insupportable qui consiste à ce que les parents qui l'ont désiré, puis élevé, ne soient pas reconnus comme tels par la loi. Des mêmes parents qui se trouvent également exposés à un risque pénal que Sylvie et Dominique MENNESSON ont dû affronter, et affrontent encore, avec courage.

D'où cette question : sur ce thème profondément humain qu'est la procréation, ne s'agirait-il pas de trouver une solidarité intellectuelle et morale de l'humanité qui se traduirait sinon par des principes communs du moins par une reconnaissance mutuelle ?

*

L'intérêt d'une révision est d'adapter la loi à la réalité de la société. Or, la souffrance devant l'infertilité, l'évolution de la famille ou encore l'ouverture de la France sur le monde et

ses possibilités seront sûrement ignorées dans le projet de loi.

Ce colloque est donc pour moi l'occasion de vous dire ma solidarité et de vous assurer de ma disposition, en tant que Député, à me faire l'écho, dans l'hémicycle, de la voix que vous entendez résolument faire entendre.

Bon colloque à tous,

* * *

